

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 306**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien supérieur en automatique et informatique industrielles

Nouvel intitulé : Analyste-programmeur en automatisme et informatique industrielle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Centre de formation professionnelle (CFP) La Joliverie	le Directeur du Centre de Formation Professionnelle, Directeur du CFP La Joliverie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

201n Conception en automatismes et robotique industriels, en informatique industrielle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien supérieur en automatique et informatique industrielles conçoit, réalise, intègre tout ou partie des éléments d'automatisme d'un équipement ou d'une machine de production manufacturière. Il peut être amené à exploiter, optimiser et réaliser la maintenance d'une ligne de production. Dans le cadre de sa mission, il participe au développement des projets industriels.

Ainsi, après l'analyse ou la définition du cahier des charges, ses activités consistent à :

- étudier la faisabilité du projet,
- acheter et installer les matériels et logiciels d'automatisme et d'informatique,
- réaliser la programmation en automatisme et/ou en informatique,
- mettre au point et procéder à la mise en route d'installations automatisées,
- rédiger et mettre à jour l'ensemble des documents techniques et contractuels relatifs à l'exploitation et à la maintenance de ces installations
- proposer une assistance technique et animer la formation des utilisateurs de ces installations
- assurer, le cas échéant, la maintenance courante.

Le titulaire du titre doit être capable : - de résoudre les problèmes d'interfaces entre les matériels (commande, puissance et communication)

- de maîtriser un ou plusieurs langages informatiques,
- de maîtriser la programmation d'automates programmables,
- d'entretenir les relations avec les clients et fournisseurs dans le cadre des projets,
- de respecter les exigences professionnelles : délais, coûts, qualité,
- de s'adapter à des technologies et matériels nouveaux.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le Technicien Supérieur en Automatique et Informatique Industrielles exerce dans une entreprise fournissant ou exploitant des équipements de production manufacturière ou de process. Il trouvera également sa place dans les sociétés de sous-traitance. Il s'intègre dans les services techniques, études, production ou maintenance.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1805 : Études et développement informatique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'appuie sur trois unités qui correspondent à :

- 1) L'évaluation des compétences techniques, relationnelles et comportementales en situation de travail par le tuteur en entreprise (coefficient 1)
- 2) L'évaluation d'un rapport de stage (coefficient 1)
- 3) L'évaluation de la soutenance du rapport de stage présentant son contexte de travail (coefficient 2)

La note finale est calculée sur 20, le titre est accordé à tout formé obtenant une note supérieure ou égale à 13/20.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X		50 % de formateurs, 50 % de professionnels
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X		

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 06 août 2002 publié au Journal Officiel du 20 août 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004) La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.la-joliverie.com>

<http://www.cariforef-pdl.org>

Lieu(x) de certification :

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE LA JOLIVERIE 141, Route de Clisson BP 43229
44232 Saint Sébastien sur Loire Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Analyste-programmeur en automatisme et informatique industrielle